

REGLEMENT INTERIEUR

- 1/** Les adultes et les élèves (ci-après "les inscrits") fréquentant l'Etablissement Bright School Center sont tenus de se conformer aux dispositions du présent règlement intérieur.
- 2/** Les inscrits accueillis à l'établissement doivent être en bon état de santé et de propreté.
- 3/** L'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'inscrit ou de sa famille ou qui serait susceptible de blesser sa sensibilité.
- 4/** Aucune sanction n'est infligée à un inscrit pour insuffisance de résultats.
- 5/** Les inscrits et les parents (si l'inscrit est mineur) doivent s'interdire tout comportement, gestes ou paroles qui porteraient atteinte au respect dû à tout tiers dans l'établissement ou à un membre de sa famille.
- 6/** Il est strictement interdit aux inscrits d'apporter des portables, des MP3, des baladeurs, des CD, des jeux électroniques, de l'argent, tout objet sera confisqué et sera restitué en mains propres aux parents si l'inscrit est mineur.
- 7/** Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur, l'établissement déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 8/** Le nettoyage des locaux est quotidien.
- 9/** Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur.
- 10/** Il est interdit aux inscrits :
 - de pénétrer dans les salles de cours en dehors des horaires des cours
 - d'apporter dans l'établissement tout objet dangereux ou susceptible de l'être
 - de se livrer à des jeux violents pouvant causer des accidents
 - de s'insulter, de se battre
- 11/** Il est interdit aux parents des inscrits mineurs de pénétrer à l'intérieur des locaux sans y avoir été invité.
- 12/** Les chiens, même tenus en laisse, doivent rester à l'extérieur de l'établissement.
- 13/** Les enseignants ne sont en aucun cas tenus d'assurer la garde des inscrits mineurs dont les parents (ou personnes désignées par eux) sont absents.
- 14/** Certaines formes d'organisation pédagogique nécessitent la répartition des inscrits mineurs en plusieurs groupes rendant impossible une surveillance unique. Dans ces conditions, l'enseignant assure la coordination de l'ensemble.
- 15/** Chaque inscrit dispose d'un carnet d'évaluation pour le suivi des ses résultats et pour la liaison parents/enseignants si l'inscrit est mineur.
- 16/** Les parents peuvent rencontrer les enseignants exclusivement sur rendez-vous.

Un exemplaire est remis à l'inscrit et aux parents si l'inscrit est mineur lors de l'inscription à Bright School Center.